

**PORTANT COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS ET  
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n°2021-720 du 14 décembre 2021 ;

Vu les sièges vacants dans le collège 1 – hommes et dans le collège 3 - hommes ;

Vu l'arrêté n°2023-589 portant proclamation des résultats aux élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils centraux, aux conseils de composantes et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux élus enseignants du conseil de la recherche, du conseil de la formation et de la vie universitaire et du conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs le 2 septembre 2024 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu le scrutin organisé par voie électronique le 19 septembre 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sont déclarés élus au sein du collège 1 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

Madame Marie IZAUTE

Madame Françoise PALADIAN

Monsieur Patrick VERNET

Monsieur Yves MARD

**Article 2 :**

Sont déclarés élus au sein du collège 2 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

Madame Frédérique BADAUD

Madame Marion BESSADET

Monsieur Ayhan KOCER

Monsieur François CASSIERE

**Article 3 :**

Sont déclarés élus au sein du collège 3 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

Madame Isabelle VITRY

Monsieur Michel JAMES

#### **Article 4**

L'arrêté n°2021-720 du 14 décembre 2021 est abrogé.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur l'intranet de l'UCA.  
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Bernard', next to the official logo of the UCA (Université Clermont-Auvergne). The logo consists of the letters 'UCA' in a stylized font above the text 'UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE'.

Le 20 septembre 2024

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*